

Rapport d'activités de la cellule animation du contrat global pour l'Automne - 2013

En application depuis le 1^{er} janvier 2012, le **Contrat Global pour l'Eau de l'Automne** s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques et humides sur le bassin versant de l'Automne.

1. Présentation de la cellule d'animation :

L'animation principale du contrat est réalisée par le SAGEBA. Cette animation assure notamment la coordination des animations complémentaires présentes localement qui démultiplient l'information et les actions de mise en œuvre du présent contrat. La cellule animation est composée d'une animatrice, Mathilde Gaston, occupant un ETP, qui est en charge de l'animation du contrat global et du SAGE Automne.

Dans le cadre du contrat global, l'animatrice a pour principales missions :

- De mettre en œuvre les actions du contrat,
- De mener des actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information,
- D'assurer une mission de veille technique (suivi des connaissances/techniques innovantes),
- D'assister le comité de pilotage en l'informant de l'état d'avancement, en proposant les actions à réaliser et en assurant son secrétariat,
- De rédiger le bilan et le rapport d'activité annuels conformes aux modèles définis par l'Agence de l'Eau,
- D'assurer le suivi de l'avancement des objectifs du contrat (relance des collectivités, présence aux réunions de présentation des projets phases étude/conception/travaux),
- D'organiser la signature du contrat (envoi et suivi des originaux auprès des signataires concernés, organisation de la signature officielle, etc.)
- D'aider les maîtres d'ouvrage à lancer les consultations d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- De faire le bilan en fin de contrat.

2. Principales actions de l'année :

Missions	Répartition
Objectif 1 : Mettre en place une gouvernance, une organisation, une planification et des moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre du SAGE	35 %
Objectif 2 : Améliorer la connaissance des masses d'eau et des milieux aquatiques et compléter leur suivi	6 %
Objectif 3 : Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source	7 %
Objectif 4 : Restaurer la fonctionnalité / biodiversité des rivières et des milieux aquatiques	10 %
Objectif 5 : Sécuriser l'alimentation en eau potable	2 %
Objectif 6 : Maîtriser les risques de pollution d'origine industrielles et artisanales	0%
Objectif 7 : Sensibiliser le public à la richesse du patrimoine aquatique	7 %
Vie syndicale (liée à la vie interne de la structure porteuse)	25%
Sujets transversaux (réunions complémentaires, thématique ruissellement)	5 %
Autres (formations, participation aux PLU et ScoT des communes)	3 %

Les actions liées à l'objectif 1 concernent l'animation du SAGE et de sa révision, les réunions de CLE et des comités de rédaction, ainsi que les avis de la CLE.

Les actions liées à l'objectif 2 concernent la mise en place d'un réseau de mesures de 7 points (sur l'Automne, le ru de la Douye, le ru de Bonneuil, le ru Moise et le ru de Baybelle), ainsi que la collecte et l'archivage des données sur les captages du territoire.

Les actions liées à l'objectif 3 concernent le suivi des dossiers (amélioration du système de traitement, reconstruction d'une unité de traitement, raccordement à une station existante, etc.) concernant plusieurs stations d'épuration du territoire (Vaumoise, Bonneuil-en-Valois, Morienval et Fresnoy-la-Rivière). De plus, une journée de sensibilisation des élus sur l'utilisation des produits phytosanitaires a été co-organisée avec le CPIE et la ville de Crépy-en-Valois.

Concernant l'objectif 4, il s'agit du suivi des actions prévues sur les milieux. En 2013, cela a concerné l'étude de sondages pédologiques sur une partie des zones potentiellement humides du territoire, ainsi que la restitution des résultats aux communes. Cette partie s'est accompagnée de réunions d'échanges et d'information à destination des élus, qui a permis de recueillir leurs attentes à ce sujet pour les intégrer au SAGE. Le marché de l'étude de restauration de la continuité écologique de la Sainte-Marie s'est achevé en fin d'année avec la notification du marché en décembre.

Les actions liées à l'objectif 5 concernent le suivi de la fin de l'étude de délimitation de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) d'Auger-Saint-Vincent et de l'étude de gouvernance sur l'eau potable portée par la CCPV. De plus, le SAGEBA s'est positionné en tant que structure porteuse d'une animation agricole dédiée aux AAC. Une étude de délimitation de l'AAC de Vaumoise était prévue, mais la commune réfléchit à réaliser un captage commun avec deux autres communes, ce qui la pousserait à abandonner son captage actuel.

Les actions liées à l'objectif 7 concernent la communication et la sensibilisation du public. Le SAGEBA a mis en place une commission communication qui a permis de réaliser (par le biais d'une prestation) les logos et chartes graphiques du syndicat et du SAGE. Cette commission a également travaillé sur les actions de communication à mettre en place en 2014, et il sera privilégié l'information des nouveaux élus. Le SAGEBA a participé à une journée « Forum des Initiatives Locales » à destination des scolaires et du grand public, suivie d'une soirée-débat sur le thème « L'Eau et nous ». Cette journée était organisée à Saint-Sauveur par les associations locales.

Enfin, le SAGEBA a participé à la mise en place du programme « Les jardins s'emmêlent » à l'initiative du CPIE et de l'Agence de l'Eau et à destination du grand public. Ce projet prévoit 6 soirées d'échanges et 6 visites de jardins amateurs. Ce programme vise à faire comprendre au plus grand nombre comment jardiner au naturel. Il a débuté fin 2013 et se poursuivra sur 2014.

La partie vie syndicale concerne les missions afférentes au bon fonctionnement du SAGEBA : encadrement, préparation budgétaire et des conseils syndicaux, rédaction des parties administratives des marchés, dossiers de demandes de subvention, comptes-rendus de réunions, rédaction des délibérations, comptabilité, etc.

Les sujets transversaux concernent des actions sur des sujets non inscrits au contrat global mais concernant le territoire et les milieux aquatiques : comités sur la gestion de la ressource en eau, CLIS, COMITER, rencontres de particuliers, visites de terrain, participation aux PLU et SCoT des collectivités, etc.

La catégorie autres fait référence aux formations et aux journées organisées par l'AESN à destination des animateurs.

3. Perspectives 2014 :

Le réseau de mesures physico-chimiques et biologiques lancé en 2013 ne sera pas renouvelé en 2014. En effet, les résultats 2013 étant arrivés trop tardivement, il n'a pas été possible de préparer le réseau 2014 (il était notamment prévu de vérifier la pertinence des points de mesures). De plus, les dernières attentes de l'Agence de l'Eau (4 points de mesure par station au lieu de 2), liées aux demandes européennes, n'ont été communiquées qu'en début d'année, et il n'a donc pas été possible de préparer la consultation et de lancer le marché sans dépasser les périodes d'analyses.

La fin de la révision du SAGE est prévue pour début 2014, avant d'entrer en phase de consultation des assemblées et du public. En assainissement, les actions engagées se poursuivront pour les stations d'épuration de Béthisy-Saint-Pierre et de Vaumoise. La station d'épuration de Morienval sera achevée, ainsi que le réseau de collecte de Fresnoy-la-Rivière.

Pour l'année 2014, il est également programmé de lancer l'étude sur les ouvrages de la Sainte-Marie et des travaux de renaturation (le COPIL de lancement est prévu fin février) et d'initier l'étude de délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage de Vez. Un animateur dédié à cette thématique arrivera dans l'année au sein du SAGEBA, ainsi qu'un technicien spécialisé sur les zones humides.